



Département de l'Oise
 Arrondissement de Clermont
 Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL
 DU
 23 JANVIER 2023**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS

L'an deux mil vingt-trois,
 le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
 réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur GUÉTROT, Madame PLESSIER, Monsieur OULD AHMAD TALEB, Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF, Madame AFFADAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.
 Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
 Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.

Monsieur NÉRIN, absent.
 Madame LENOIR, absente.
 Monsieur CORTÈS, absent.
 Madame MOREL, absente.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Monsieur le Maire rappelle que suite aux réunions de travail des différentes commissions, de nombreux dossiers seraient éligibles à différents dispositifs d'aides financières proposées par nos partenaires institutionnels,

Il précise que certains investissements peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation,

Considérant que dans le cadre de l'aide aux communes du Conseil Départemental, il convient de déposer les demandes de subventions avant le 27 janvier 2023,

Considérant que dans le cadre de la campagne de programmation des dotations de l'Etat, il convient de déposer les demandes de subventions avant le 31 janvier 2023,

Considérant que dans le cadre des demandes de subventions auprès de la Région, les demandes de subventions sont à déposer en respectant les dates de fin de dépôt inhérent à la demande,

Considérant la nécessité de faire appel aux subventions de tout ordre : privé, public, droit commun afin d'abonder le budget de la ville,

Considérant que de manière générale, il est communément admis que les aides financières sont octroyées aux communes porteuses de projets d'intérêt général après délibération du conseil municipal,

Considérant que dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, et afin de pouvoir faire des prévisions et des projections pour l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement, il est nécessaire de pouvoir solliciter tous les partenaires financiers,

Considérant que le choix des élus, pour l'élaboration du budget prévisionnel 2023, sera finalisé après obtention de ces aides financières,

Considérant que la présente délibération vise à approuver les demandes de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents,

Etant entendu que seuls les dossiers financés pourront être menés à bien,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : d'Autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires pour les demandes de subventions auprès des partenaires financiers institutionnels tels que l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et tous autres partenaires.

Article 2 : De limiter cette autorisation aux dossiers retenus dans le programme pluriannuel d'investissements et pour la seule année 2023

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 16/01/2023

Date de l'affichage : 27/01/2023

N° : 13/23

La secrétaire de séance


Brigitte BERIAULT

Le Maire,
Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois

